



CAP des Assistants Ingénieurs Séance du 8 novembre 2017

Cette CAP a été présidée par Astrid BRANDT-GRAU et Marie Anne GUICHARD-LE-BAIL.

1) Le PV de la séance du 15 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité.

2) Concernant les questions diverses, ont été abordées celle des promotions au choix dans le corps des IE et celle du régime indemnitaire

Les réponses sont plutôt encourageantes tout au moins pour la question relative à l'intégration des AI dans le corps des IE par promotion au choix. En effet, suite au concours, 14 personnes vont pouvoir en bénéficier (soit 1/3 des entrants dans le corps des IE) ; cette promotion sera actée lors de la prochaine CAP des IE qui doit avoir lieu cet automne.

Une forte promotion dans le corps des IE est également prévisible jusqu'en 2019 du fait de l'intégration des listes complémentaires du dernier concours des IE.

Autant dire que d'ici 3 ans il ne restera plus grand monde dans le corps des AI ! C'est à dire moins de 20 personnes.

L'administration demande officiellement l'extinction du corps et pour l'instant, c'est à l'arbitrage du Secrétariat général. Pour les derniers AI, l'intégration dans le corps des IE pourrait se faire par un concours réservé.

La disparition du corps des AI pose le problème des Techniciens de Recherche, de leur promotion de corps et peut être même de leur propre existence. La question du besoin de TR et de AI au Ministère de la culture a été posée par l'administration. Mais c'est un corps de catégorie B type dont les agents peuvent prétendre à une promotion dans des corps de catégorie A type de la filière administrative, de la filière documentaire ou de la filière technique.

Concernant le décret qui institue la filière recherche du MCC, il pourrait être modifié en fin de parcours : ce n'est pas un pré-requis.

Nous avons posé la question de la sortie du dérogatoire des agents de l'Institut National de la Recherche en Archéologie Préventive par l'intégration dans les corps de la filière recherche du Ministère. L'administration n'a pas d'information supplémentaire sur le sujet, si une telle intégration était décidée, ce pourrait aussi être dans les corps du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du fait de la double tutelle de l'INRAP : Ministère de la culture et Recherche.

La deuxième question concernait le régime indemnitaire.

Nous remercions la vingtaine d'AI qui ont bien voulu nous fournir le montant de leur régime indemnitaire. Nous avons constaté qu'il existe très peu de différences entre les montants perçus et qu'il n'y avait aucune correspondance avec les échelons. D'autre part, personne n'a été revalorisé depuis 10 ans malgré les changements d'échelon.

Sur la fiche de paie de septembre, une nouvelle appellation des primes « IFSE » remplace la prime de recherche « PPRS » et la prime travaux insalubres et salissants « TIS », ce dernier, sur la base d'une moyenne des deux dernières années.

D'autre part, les montants minimum des groupes 1 et 2 de l'IFSE sont établis à 3500 et 3000 euros annuels, soit 292 et 250 euros mensuels. Pour 7 collègues, leur régime indemnitaire augmente pour atteindre ce minimum, pour les autres, il reste inchangé.

300 euros annuels ont été ajoutés dans le régime indemnitaire de tous les AI (le minimum est donc maintenant de 3800 et 3300 euros annuels) avec effet au 1er septembre 2017.

Nous avons demandé ce qu'allait devenir les 9,2 millions d'euros annoncés dans le Projet Loi de finance 2018 pour les revalorisations catégorielles. L'administration nous répond qu'une demande a été faite pour l'ensemble de la filière recherche.

En conclusion, après plus de 10 ans de demandes répétées on voit enfin une solution d'évolution de carrière et la reconnaissance statutaire de nos missions.

Vos Élus se tiennent à votre disposition pour plus de détails:

Emmanuel GEORGES: Drac pays de Loire, 02.40.14.23.35, emmanuel.georges@culture.gouv.fr

Julie CHARMOILLAUX: Drac Auvergne, 04.73.41.26.32, julie.charmoillaux@culture.gouv.fr

Anne-Claire VIRON: EP école du Louvre, 01.55.35.18.19, anne-claire.viron-rochet@ecoledulouvre.fr

Elisa PORTO: C2RMF Paris, 01.40.20.56.74, elisa.porto@culture.gouv.fr

61 rue de Richelieu 75002 Paris Tél: 01.40.15.51.70 Fax: 01.40.15.51.77

Mel : cgt-culture@culture.fr internet : www.cgt-culture.fr